

# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 21 JANVIER 2008

### COMPTE RENDU

#### Etaient présents :

MM. ROBERT - DELOGE - GRAS - DESIDERI - MERRA - STIEFVATER - MOYNE - DURY - PLANCON - SEGUIN

Mmes SEGUIN - BOISSEL - VACHET - RAPHANAUD - CARDAMONE (arrivée à 19 h 00)

#### Absents excusés :

MM. BOUR - HUMBERT (*pouvoir à A. SEGUIN*)

Mmes LE BARBANCHON - TAUZIN - MORTET - MARCHISET (*pouvoir à R. DURY*)

Yves STIEFVATER a été élu secrétaire.



En préalable, Monsieur ROBERT rappelle l'inauguration du nouveau complexe sportif organisée le vendredi 18 janvier 2008 en présence de F. PATRIAT, L. DE BROISSIA et D. RETIERE, sélectionneur de l'équipe de France de Rugby. Il remercie encore tout particulièrement les adjoints et la commission sports et notamment Jacky MERRA qui a su faire aboutir le projet ainsi que J. DESIDERI et G. DELOGE qui ont participé à la surveillance des travaux.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2007**

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

#### **MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Pour assurer l'entretien des parties communes du nouveau complexe sportif, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent. A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour le passer de 15 heures/hebdomadaires à 20 h 30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> février 2008.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 au secrétariat de la Mairie. Il décide par ailleurs de supprimer le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

## **COMPLEXE SPORTIF : REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTIONS D'OCCUPATION**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur qui sera applicable dans les locaux du complexe sportif. Ce document édicte notamment un certain nombre de dispositions concernant les modalités d'occupation de la salle à usage multiple, notamment le versement d'une caution de 150 € et l'obligation de remettre une attestation d'assurance couvrant la responsabilité de l'occupant.
- approuve les conventions d'occupation des locaux à intervenir à compter du 2 janvier 2008 avec les clubs « Tir Sportif », « les Vendangeurs », « l'Amicale de Pétanque », « VTT Club » et « Chambertin Olympique » et autorise le Maire à les signer.

## **OPERATIONS FONCIERES**

### **ACQUISITION TERRAIN « LA BOSSIERE »**

L'Association « Tir Sportif » a accepté la cession à la commune pour l'euro symbolique du terrain dont elle est propriétaire à « la Bossière » sur lequel s'exerçaient jusqu'à présent ses activités de tir. Cette association occupe désormais des nouveaux locaux communaux dans l'enceinte du complexe sportif.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AB 2, 6 et 8 pour une surface totale de 6.782 m<sup>2</sup> à l'association tir sportif de Gevrey-Chambertin
- autorise le Maire à signer tous actes à intervenir dans cette affaire
- dit que le notaire chargé du dossier sera Maître DE LEIRIS à Gevrey-Chambertin

### **TERRAIN AVENUE DE SPY : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DU CHOIX D'UN ACQUEREUR**

Les associations qui occupaient jusqu'alors les bâtiments situés avenue de Spy sont désormais logées dans le nouveau complexe multisport. La commune peut donc disposer du terrain.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de lancer une consultation en vue de choisir un acquéreur avec présentation d'un programme d'habitation pour la parcelle cadastrée AR 199 d'une surface de 3.126 m<sup>2</sup>.
- mandate le maire pour élaborer le cahier des charges de consultation qui devra comporter les contraintes que la commune souhaite imposer sur le programme immobilier à venir (typologie d'habitat, typologie des logements, desserte, prise en compte de l'environnement...).
- arrête le prix plancher de cession conformément à un rapport d'évaluation du service France Domaines

### **SERVITUDE EDF**

Par convention en date du 24 mars 2007, la commune a accepté la constitution d'une servitude au profit d'EDF sur la parcelle cadastrée ZC 39 pour le passage d'un câble haute tension en souterrain.

Pour permettre aux propriétaires successifs de cette parcelle d'être suffisamment informés de l'existence de ces installations et de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter tous risques quels qu'ils soient, EDF a souhaité que cette convention soit entérinée par acte authentique devant notaire à ses frais. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

## **LIGNE DE DROIT DE TIRAGE : RENOUELEMENT**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler la convention de droit de tirage et autorise le maire à signer le contrat à intervenir.

## **VOIRIE 2007 : AVENANT AU MARCHE DE L'ENTREPRISE ROUGEOT**

Lors des travaux de réfection de voirie rue de la Croix des Champs, des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires et font l'objet d'un avenant.

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 21 janvier 2008 a approuvé cet avenant. Le conseil municipal à l'unanimité autorise donc le Maire à le signer.

Monsieur DURY indique que la réception des travaux est prévue le 30 janvier 2008

## **TARIFS DES HOUPPIERS**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif des houpriers à 3 € le stère.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Dénomination d'une voirie communale**

Monsieur ROBERT rappelle qu'il avait proposé de dénommer une voie du nom du fondateur de la SIMEL, PAUL MARTIN. Après un échange avec le conseil général, il semble possible de dénommer sur le territoire de la commune une voirie départementale. Monsieur ROBERT propose donc de retenir la route de Saulon dans sa partie comprise entre le carrefour avec le chemin des Etangs et l'entrée de la ferme du Pontot et de la dénommer « rue Paul Martin » en indiquant les dates de naissance et décès. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

### **TRAVAUX RD 974**

Les travaux sur la RD 974 ont repris le lundi 21 janvier 2008.



**La séance est levée à 20 h 00**

**Prochaine séance du conseil municipal  
Le 25 février 2008 à 18 h 30**